



**Le sélénium carence provoque une nécrose sévère des muscles connue sous le nom de Maladie du muscle blanc.**

# Maladie du muscle blanc et déficience en iode causant l'avortement

## Maladie du muscle blanc

Les sols du sud de l'Ontario sont très pauvres en sélénium. Les aliments contiennent souvent moins de 0.1 mg Se/kg de matière sèche. Les rations peuvent aussi être pauvres en vitamine E, mais leur contenu en cette vitamine n'est généralement pas analysé. Le sélénium et la vitamine E sont des anti-oxydants. Leur carence provoque une nécrose sévère des muscles connue sous le nom de Maladie du muscle blanc. Ce sont habituellement les chevreaux à croissance rapide qui peuvent en être affectés à tout moment, de la naissance à l'âge adulte. Les chevreaux souffrent d'une douleur aiguë ne veulent pas bouger, mais peuvent encore manger. Souvent la maladie se manifeste par une mort subite puisque le muscle cardiaque est touché. La carence en sélénium a aussi été identifiée comme cause de maladie chez les agneaux en croissance. Les bovins ayant accès à un supplément qui contient du sélénium (lorsqu'il y a déficience) ont moins de problèmes de mammite toxique et de rétention placentaire. Il a aussi été démontré qu'une supplémentation en sélénium aide à l'immunité à médiation cellulaire. Un lait oxydé a aussi été associé avec une déficience en sélénium chez les bovins.

L'injection des chevreaux à la naissance avec 1/4 cc d'une prépa-

ration commerciale de Vitamine E /sélénium est une pratique répandue (lire l'étiquette pour confirmer le dosage puisqu'il y a plusieurs produits sur le marché !). Il est recommandé de faire l'injection avec une aiguille de grosseur 22 g (bleue) sous la peau (au lieu de l'intérieur du muscle). Les chèvres peuvent aussi être traitées de 2 à 4 semaines avant la mise bas. Les chevreaux devraient être traités de nouveau à l'âge d'un mois s'ils ne reçoivent pas de supplément.

L'ajout dans la ration devrait être fait avec précaution. Le sélénium peut être ajouté aux suppléments alimentaires et aux prémélanges jusqu'à un maximum de 0,3 ppm. Lire l'étiquette du prémélange pour en connaître le contenu. Les vétérinaires peuvent prescrire des niveaux plus élevés, mais ceci doit être fait après la réception des résultats d'analyse des grains et des fourrages. Des quantités trop élevées peuvent être mortelles.

## Carence en iode causant l'avortement

Les terres du bassin des Grands-Lacs sont pauvres en iode. Si les chèvres ne sont pas supplémentées en sel iodé, elles seront carencées en iode. Parce que les besoins des chèvres gestantes sont élevés (0.8 ppm dans la ration sur une base de matière sèche) les symptômes de la

## ... 2 ... MALADIE DU MUSCLE BLANC ET DÉFICIENCE EN IODE CAUSANT L'AVORTEMENT

carence en iode les plus courants sont l'avortement ou la naissance de chevreaux morts-nés, et des chevreaux faibles présentant une excroissance de la glande thyroïde. Les poils de ces derniers peuvent être rares, mais les signes les plus évidents sont les renflements bilatéraux au cou. La glande thyroïde peut atteindre plusieurs fois sa taille normale. Les fœtus devraient être envoyés à un laboratoire de nécropsie animale pour diagnostic et une supplémentation immédiate des chèvres

doit être administrée. Si le sel iodé fait déjà partie de la ration, les besoins peuvent être amplifiés pour des chèvres qui se nourrissent de plantes du genre brassica (navets, choux, colza) lorsqu'elles sont gestantes.

*Dre Paula Menzies  
Département de médecine publique  
Collège vétérinaire de l'Ontario  
Université de Guelph  
Réimprimé avec permission*



Agriculture et  
Agroalimentaire Canada

Agriculture and  
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.